

ARRÊTÉ DU MAIRE

n° 2024 - 03 - 0072

Mise en place zone sécurisée

Le Maire de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE (Ardèche) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

VU l'apparition d'importantes fissures sur le mur de soutènement, ainsi qu'une importante fissure sur toute la longueur des terrains AC 604 et AC 606 ;

VU les constatations effectuées par les services techniques de la collectivité en date du 07 mars 2024;

Considérant que la nature et l'importance des désordres consécutifs aux risques d'effondrement du mur qui entraînerait une partie du terrain, qui peut constituer un danger grave pour la sécurité de riverains ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre d'urgence des mesures de police dictées par les circonstances ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Est ordonné ce jour, la fermeture de la voie commune 4 appelé ancienne voie CFD.

ARTICLE 2 : L'accès à cette voie communale est **rigoureusement interdit** à toute personne non expressément autorisée par les services compétents.

Un périmètre de sécurité, à l'aide de barrières de police dites « Heras » est mis en place ce jour par les services techniques municipaux, au niveau du mur qui menace de tomber. L'arrêté sera affiché au droit du périmètre ainsi qu'aux accès de la VC4.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté ne pourra être levé qu'à réception de tous documents prouvant la levée de la menace d'effondrement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans les deux mois suivants la date de son affichage et de sa notification.

ARTICLE 5 : Des mesures complémentaires pourront être prises momentanément par les agents de la force publique, en fonction des impératifs de sécurité.

ARTICLE 6 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et les Agents de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à LA VOULTE-SUR-RHONE, le vendredi 08 mars 2024,

Le Maire

Bernard BROTTES

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'LA VOULTE SUR RHONE' at the top, 'Ardèche' at the bottom, and a central emblem featuring a sun and a river. The signature is written in a cursive style.